



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

Date de convocation : 29 Mars 2024
Date de publication : 29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : 8
Absents : 1
Votants : 9
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis en session budgétaire et ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame PHILOTÉE Véronique (1ère adjointe), Monsieur BLAISE Philippe (2ème adjoint), Madame PROFICHET Michèle, Monsieur LESAGE Marc, Madame BAUWENS Nathalie, Monsieur Franck LETELLIER et Madame Nicole AUBLET.

Absent excusé : Monsieur Guillaume VOISIN

Pouvoir : Monsieur Guillaume VOISIN a donné son pouvoir à Monsieur Philippe BLAISE.

Secrétaire de séance : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 36 minutes.

SEANCE BUDGÉTAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Affectation du résultat de l'exercice 2023
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
3. Vote du budget primitif de l'année 2024

1) Affectation du résultat de l'exercice 2023 : (délibération n° 2024/04/428)

Vu la conformité des résultats des documents budgétaires présentes ;
Considérant que le compte financier unique fait apparaître un résultat de clôture pour l'exercice 2023 de :
164.558,86€

Affectation obligatoire pour l'exercice 2024:

1. Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) = 205.223,01€
2. Report déficitaire en investissement (IR 001) = 40.664,15€

Résultat du vote : à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 : (délibération n° 2024/04/429)

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>
Taxe foncière sur bâti	25,10%	25,10%
Taxe foncière sur non bâti	1,10%	1,10%
Taxe d'habitation	5,80%	5,80%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme énoncés ci-dessus.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'état, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

3) Vote du budget primitif de l'année 2024 : (délibération n° 2024/04/430)

Madame le Maire donne lecture de ses propositions de budget pour l'année 2024.
L'exposé étant terminé et le conseil n'ayant plus de question, Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2024 qui s'étend comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>
• Dépenses et Recettes : <u>427.822,00€</u>
<u>Section d'investissement :</u>
• Dépenses et Recettes : <u>170.684,43€</u>

SEANCE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2024
2. Nouveau site communal
3. Attribution de subventions
4. Dépôts sauvages
5. Création du poste de secrétaire de mairie
6. Étude de devis : acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal
7. Demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal
8. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès verbal du 26 janvier 2024 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 26 janvier 2024.
Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Nouveau site communal :

Madame le Maire présente à l'assemblée le prototype du futur site communal de la commune de Lingèvres, ayant pour but de relayer des informations générales concernant les demandes d'administrations générales des particuliers (carte d'identité, autorisations d'urbanismes, etc), les tarifs de la salle polyvalente, présente les compétences de la communauté de communes Seullès Terre et Mer et informe les usagers concernant les nouveaux horaires de la mairie ainsi que les coordonnées de l'établissement. Certaines observations ont été

relevées, notamment concernant l'ajout d'un onglet présentant les tarifs des concessions du cimetière communal, de l'école de Lingèvres et des photos de la salle polyvalente et des commerçants. Le site sera officiellement mis en ligne une fois les modifications effectuées.

3) Attribution de subventions : (délibération n° 2024/04/431)

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues en mairie de Bouge ton Bessin, des Pompiers humanitaires pour les inondations du Nord, du Club des pommiers en fleurs, du Secours catholique, du Téléthon bougeons pour la recherche, de la Croix Rouge et de MJC Audrieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- un montant de 200 € pour la MJC Val de Seulles 14250 Audrieu ;
- un montant de 100 € pour le Club des Pommiers 14250 Juaye Mondaye

Résultat des votes :

Unanimité pour la MJC

1 abstention et 6 pour (le Club des Pommiers)

4) Dépôts sauvages : (délibération n° 2024/04/432)

Madame le Maire présente les faits relatifs aux dépôts sauvages sur la commune. Elle propose de mettre en place une amende forfaitaire pour tous dépôts illicites de ces déchets sur Lingèvres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2-1, L.2212-4, L.2224-13 et L.2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R.632-1, R.635-8 et R.644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2 ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Calvados ;

Vu que le responsable des dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par les dits articles ;

Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement, et l'utilisation des ressources humaines, Madame le Maire propose la décision suivante :

Article 1 : Les frais d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le service du Trésor Public.

Article 2 : Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et de véhicule, le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou chemins boisés et évacués vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de 300 €.

Article 3 : Cette disposition sera applicable à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire telle que présentée ci-dessus.

5) Création du poste de secrétaire de mairie : (délibération n° 2024/04/433)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie ouvert sur le grade de rédacteur territorial,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création du poste permanent de secrétaire de mairie ouvert sur le grade rédacteur territorial à 19/35ème à compter du 1^{er} mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

6) Étude de devis : acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal : (délibération n° 2024/04/434)

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis n° 24040035701 du prestataire Odyssee concernant l'acquisition d'un nouveau logiciel, NEPHTYS, conçu pour faciliter la gestion du cimetière communal par voie dématérialisée, d'un montant égal à 2.346,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

7) Demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal :

(délibération n° 2024/04/435)

Considérant l'approbation du conseil municipal d'acquiescer le nouveau logiciel du prestataire Odyssee,
Considérant que le montant du devis n° 24040035701 est égal à 2.030,00 € HT,
Considérant que la préfecture du Calvados peut octroyer une subvention DETR à hauteur de 30 % du prix HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2024, pour le devis cité précédemment,

SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la DETR 2024 à hauteur de 30 %, soit 609 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8) Questions et informations diverses :

Madame le Maire annonce à l'assemblée que la secrétaire de mairie, Madame Audrey HERLIN, a été admise au concours de rédacteur territorial en février dernier, passant ainsi de la catégorie C à B.

Madame le Maire demande au conseil de réfléchir à l'idée de distribuer un flyer à chaque foyer pour que chaque habitant puisse ranger leurs poubelles sur leur terrain.

Madame le Maire demande à l'assemblée de réfléchir au prêt d'un terrain communal pour une association de défense de la nature pour les insectes.

Madame Véronique PHILOTÉE rappelle à l'assemblée que l'animation autour des mares réhabilitées sur la commune aura lieu le 3 mai à 20h30.

Madame le Maire signale au conseil qu'en raison de l'absence de l'employé communal Monsieur COME Christophe, il y a nécessité de prendre une personne de la Bacer une ou deux journées de plus.

Séance du 12 avril 2024 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 19 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc
LETELLIER Franck	VOISIN Guillaume Absent excusé
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle Arrivée à 19h29
BAUWENS Nathalie	